



BILAN D'ACTIVITÉ

DEAL MAYOTTE

2018



...ÉDITO :



Que retiendrons-nous collectivement de l'année 2018 ? Entre mouvement social en mars, à partir de mai essaim de séismes, difficultés diplomatiques avec le voisin comorien au cours de l'été, 2018 a été marqué par des crises importantes à répétition et l'action de l'État s'en est trouvée profondément marquée. Il a fallu gérer l'urgence.

Le plan gouvernemental pour l'avenir de Mayotte arrêté en mai dernier est venu clarifier les priorités de l'État et renforcer les moyens financiers d'intervention.

Il a fallu, dans l'urgence encore, revoir la priorisation

des actions de la DEAL pour nous engager résolument dans la mise en œuvre du plan, la crédibilité de l'action de l'État était en jeu.

L'urgence météorologique s'est également invitée au débat avec les perturbations engendrées au niveau du réseau routier ou, par exemple, la déstabilisation de zones habitées comme sur le talus de Bandrajou à Koungou.

Chacun à la DEAL, à un titre ou un autre, a été confronté à ces urgences, et nous avons dans la grande majorité des cas collectivement répondu

présents et avons relevé les défis qui se présentaient. Avec nos moyens bien sûr (parfois limités), de manière plus ou moins complète mais toujours avec engagement.

Le présent rapport d'activité de la DEAL, loin de se prétendre exhaustif a pour seule vocation de témoigner de cet engagement et de l'illustrer par nos réalisations et actions de l'année 2018 les plus marquantes.

Bonne lecture,

Joël DURANTON

Directeur

SOMMAIRE

ÉDITO.....02

...BIEN CONNAÎTRE LE TERRITOIRE.....04

Connaissance du territoire
L'observatoire du littoral de Mayotte
La gestion du Domaine Public Maritime

...ET PLANIFIER SON AMÉNAGEMENT.....05

L'accompagnement des territoires

...POUR RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS D'ÉQUIPEMENTS.....07

L'autorisations droit des sols
L'eau potable et l'assainissement : le contrat de progrès
La politique du logement
La gestion des transports et des routes
Les constructions d'écoles 1er et 2ème degré
L'Ingénierie Financière de Projet
L'Aménagement Opérationnel
L'Appui aux Projets Environnementaux

...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT.....19

La protection de l'environnement
La Mission Inter-service de l'Eau et de la nature (MISEN)
La Transition Énergétique
L'Autorité Environnementale

...ET EN ASSURANT LA SÉCURITE DE LA POPULATION.....22

La gestion des risques naturels : Plans de Prévention Risques
La sécurité routière : contrôle des véhicules
La Lutte contre l'Habitat Illégal (LHI)

...ADAPTER LE PILOTAGE ET LE MANAGEMENT POUR RELEVER LES

DEFIS DE LA DEAL.....27

Les moyens : budget et effectifs
Les démarches de progrès
Les actions particulières en matière de ressources humaines

...ORGANIGRAMME.....32

BIEN CONNAÎTRE LE TERRITOIRE

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Mise en place d'un partenariat et conventionnement avec l'IGN pour acquérir la connaissance des occupations du sol à grande échelle, ainsi que sur l'identification du bâti et son usage.

Partenariat avec l'INSEE pour l'étude logement 2017 (issue du recensement population).

-Système d'information géographique

- mise en place de la plate-forme partenariale www.observatoire-de-mayotte.fr
- mise en place de formations à son utilisation.
- COTEC et COPIL de lancement.
- numérisation et géolocalisation de plus de 1400 études disponibles sous forme de base de données accessible aux agents de la DEAL.

OBSERVATOIRE DU LITTORAL DE MAYOTTE

Cette année 2018 a permis de faire voir le jour au premier observatoire multithématiques du littoral de Mayotte. Il a pour objectif de valoriser et de mettre à disposition la connaissance scientifique et technique existante, de coordonner les initiatives et de mettre en place des actions d'acquisition de connaissance sur les problématiques en lien avec le littoral Mahorais (risques naturels, biodiversité, qualité de l'eau...), pour à terme pouvoir proposer des outils d'aide à la décision dans une logique de stratégie durable et intégrée du littoral.

Une plateforme internet a été créée, de premières réunions de ce que sera le futur conseil scientifique ont été menées, des premiers suivis ont été lancés (recul du trait de côte, suivi des oiseaux côtiers...), le tout coordonné par un animateur ayant fait l'objet d'un recrutement dédié (VSC).

L'observatoire de Mayotte est membre du réseau national des observatoires du trait de côte.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Il y a eu une seule commission en 2018 (50 dossiers traités) :

- 9 dossiers de cession (8 décisions favorable et 1 défavorable)
- 20 dossiers d'AOT (dont 5 économiques)
- 21 dossiers reportés pour cause de non complétude

Plusieurs dossiers ont fait l'objet de décision hors commission afin de répondre aux urgences.

- Le moratoire sur les zones Plan Communal de Lutte contre l'Habitat Insalubre (PCLHI)

Un moratoire a figé, depuis 2014, la majorité des demandes de cession foncière à titre d'habitation principale sur le Domaine Public Maritime (DPM). Les dossiers de demande de cession (habitation), tant que la commune concernée n'était pas couverte par un Plan Local de Lutte contre l'Habitat Insalubre, ne passaient pas en commission ; cela afin d'éviter de céder des parcelles qui feraient partie de zones à terme réaménagées avec subventions publiques (LBU).

Les 4 premiers PC/PiLHI approuvés en 2018 ont permis de sortir du moratoire.



...ET PLANIFIER SON AMÉNAGEMENT...

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

En 2018, les travaux permettant de doter Mayotte d'un schéma d'aménagement du territoire (SAR) adapté ont pu reprendre de manière concrète, grâce à l'implication des équipes et notamment celles du SDDT qui coordonne le chantier au niveau de la DEAL, mais aussi des autres services de l'État dans un cadre interministériel.



- Organisation de 4 missions conjointes des architectes et paysagistes conseils en appui aux projets de territoire.
- Organisation avec le ministère d'une mission d'appui du Conseil Départemental pour la réalisation du SAR ; rédaction du cahier des charges et accompagnement à la sélection du groupement mandataire.

Accompagnement des communes (Plan Communal (PC)) et intercommunalités compétentes (plan (inter)communal de lutte contre l'habitat indigne (PiLHI)) à définition de la stratégie de la collectivité en matière de la contre l'habitat indigne (LHI) à travers un programme d'actions sur 5 ans dans un document réglementaire. Ce plan a vocation à intégrer les futurs programmes locaux pour l'habitat et permettre de

prioriser les actions. L'avancement des procédures d'étude peut permettre d'espérer une couverture départementale des Plans Communaux (PC)/PiLHI validés en 2019. Le CEREMA est mobilisé pour une mission de valorisation de ces données.

- État d'avancement fin 2018

		1 - Diagnostic	2- Modalités d'actions	3- Plan de priorisation des actions	4- Protocole d'accord Etat / EPCI
CADEMA	Mamoudzou				signé (sept 2018)
	Dembeni			approuvé par décision du Conseil Communautaire	
CCPT	Pamandzi			en cours	
	Dzaoudzi				
CCNM	Bandraboua				
	Koungou			en cours	
	Mtsamboro				
	Acoua			en cours	
CCCO	Tsingoni			en cours	
	Sada				
	Chiconi				
	M'tsangamouji			en cours	
	Ouangani			en cours	
CCS	Bandrele				
	Bouéni				
	Chirongui			en cours	
	Kani-Kéll			en cours	

Financement et accompagnement de la 3CO à la réalisation du cahier des charges et la sélection du mandataire pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUi-H) valant programme local pour l'habitat. Accompagnement au fil de l'eau des autres collectivités.

Accompagnement et animation du réseau des chefs de projet(s) urbains : centre bourg / cœur de ville / Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) ; ville de Mamoudzou lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) logement d'abord, signature des conventions cour de ville pour 3 territoires et obtention de 50 M€ en comité d'engagement pour les 3 NPRU.

...POUR RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS D'ÉQUIPEMENTS...

L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS ET LES MISSIONS D'INGÉNIERIE PUBLIQUE

Ces missions qui constituent une caractéristique forte de la DEAL Mayotte, sont essentielles au bon déroulement des projets.

En effet, que ce soit vis-à-vis du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SIEAM), du syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte (SIDEVAM), des communes ou le Vice Rectorat l'appui apporté par les équipes (SAEC et SEPR) a été très significatif en 2018.

La finalisation du contrat de progrès du SIEAM ou l'avancement de la programmation des constructions scolaires, illustrent ces contributions.

Ces appuis sont également rendus possibles grâce à l'important travail des équipes chargées de l'instruction et

de la liquidation des aides, et comme illustration de leur importante activité, les délicates opérations de clôture de fin d'année nous ont permis d'éviter de dégageant d'office des fonds européen de développement régional (FEDER).

Par la réalisation de ces projets structurants, nous démontrons au quotidien que cette plateforme d'ingénierie publique joue un rôle essentiel à la DEAL, en dépit de l'insuffisance de ces moyens.

Avec la progression très sensible des moyens financiers alloués au territoire, notre capacité d'intervention doit être optimisée par une évolution du modèle avec, par exemple, la recherche d'externalisations intelligentes

LES AUTORISATIONS DROIT DES SOLS

- Instruction des autorisations pour tout le territoire, hormis la CADEMA ; **641** (758 en 2017) dossiers de permis de construire traités en 2018 ;
- Animation du club ADS ;
- Accompagnement de la communauté de communes de Petite Terre à un transfert progressif (CU en 2018 / PC en 2019) ;
- Montant de la taxe d'aménagement liquidé en 2018 : **1 642 025 €**.

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT : le contrat de progrès

Les ministres de l'environnement et des outre-mer ont engagé en juin 2016 un plan d'actions dit plan "EAU DOM" pour accompagner les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion, Mayotte et Saint-Martin dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en leur proposant un nouveau mode de contractualisation : le Contrat de Progrès. Ce Contrat représente un outil de définition et de pilotage des moyens et permet une évaluation des performances des services et des organisations.

La déclinaison mahoraise du Plan Eau DOM a été lancée en septembre 2016 lors de la première Conférence locale des acteurs de l'eau associant les services de l'État, l'Agence régionale de santé, l'Agence française de

développement, la Caisse des dépôts et consignations, la présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité et le président du SIEAM sous la présidence conjointe du préfet de Mayotte et du président du Conseil départemental. En janvier 2017, lors de la 2nd Conférence locale des acteurs de l'eau, le document stratégique a été validé. Il identifie quatre orientations : améliorer la gouvernance, améliorer la planification et la gestion du patrimoine, maintenir les performances du service d'eau potable et asseoir un service d'assainissement performant.

La 3ème Conférence locale des acteurs de l'eau qui s'est tenue le 27 juillet 2018 a donné lieu à la signature du Contrat de Progrès du SIEAM pour la période 2018-2020. Ce contrat a été élaboré par l'équipe locale du plan eau

DOM animée par la DEAL. Il décline un plan de 20 actions et une programmation pluriannuelle des investissements. Cette programmation représente 67,40M€ pour l'eau et 73,13M€ pour l'assainissement sur 3 ans, soit plus du double des montants engagés annuellement jusque-là.

En matière d'eau potable, ils concernent principalement l'optimisation du fonctionnement du réseau, la mobilisation de nouvelles ressources, l'amélioration des ressources existantes, la mise à niveau et la réalisation d'ouvrages de stockage et la sécurisation de l'adduction. En matière d'assainissement, la priorité est donnée, conformément à la réglementation européenne, à l'assainissement des agglomérations les plus peuplées (Mamoudzou, Koungou, Tsingoni et Petite-Terre), mais concernent aussi l'amélioration des réseaux et stations existantes et l'augmentation des raccordements au réseau de collecte.

Afin de répondre à ces objectifs ambitieux, l'ensemble des bailleurs : Europe, État, Agence française de la biodiversité,

LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Le volume de crédits dédiés dans le cadre du BOP 123 action 1 porté à un nouveau maximum de 29,7 M€ (18 M€ en 2017).

C'est particulièrement en termes de financement de logement locatifs sociaux que les financements se sont portés, avec 459 logements locatifs sociaux ayant reçu le concours financier de l'État (contre 277 en 2017).

Cela s'est également traduit par le lancement d'importantes opérations mises en chantiers et notamment l'opération MARZOUKOU située à Dzaoudzi-Labattoir, plus grosse opération immobilière jamais lancée sur l'île. À terme, cette



Agence française de développement et Caisse des dépôts et des consignations se sont engagées à accompagner financièrement le SIEAM. Par ailleurs, un programme de renforcement des capacités du SIEAM sur 2 ans est financé par l'État. Il comprend une assistance technique et financière à la maîtrise d'ouvrage du SIEAM et des mesures d'accompagnement pour l'amélioration de la performance des services.

Ces engagements confirment les mesures 38 et 39 portant respectivement sur l'assainissement et l'eau potable du plan d'actions pour l'avenir de Mayotte présenté par le Ministre de l'outre-mer en mai 2018.

Depuis la signature, la DEAL accompagne la SIEAM dans la mise en œuvre des investissements inscrits au contrat à travers les comités techniques partenariaux chargés de valider technico économique chacun des projets mais aussi à travers l'instruction des dossiers de subvention et l'appui au suivi des travaux.



opération comportera 226 logements locatifs sociaux et très sociaux.

L'année 2018 s'est ainsi traduite par la mise en chantier de 402 logements sociaux au total mais aussi par la livraison de 139 logements à destination des publics de Mayotte.

L'année 2018 a par contre été marquée par un arrêt net du financement des logements en accession sociale ou très sociale du fait des modifications apportées par la loi de finances.

Les opérations d'aménagement soutenues par le FRAFU ont pu être co-financées par le Conseil Départemental et l'État à hauteur respectivement de 2,8 M€.

répartition de la mobilisation des crédits LBU en 2018	
logement locatif social	12 987 800
accession sociale	417 661
amélioration habitat	47 182
aménagement (lots, ZAC...) = FRAFU	2 868 794
RHI	7 682 086
EPFAM	3000000
sous total études	196 320
total	27 199 843

2018 a aussi permis :

- après avis favorable du Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH), d'approuver officiellement (arrêté conjoint État/Département du 11 octobre 2018) d'approuver la création du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- d'avancer avec la SIM, bailleur social, sur la mise en œuvre du contingent préfectoral.
- de préparer le passage conjoint au Système National d'Enregistrement de demande de logement social (SNE).

LA GESTION DES TRANSPORTS ET DES ROUTES

- Le renouvellement du cadre de la collaboration qui nous lie avec le conseil départemental pour la gestion et l'exploitation du réseau routier départemental.
- Et en parallèle, la validation par les partenaires, et après 3 années de travail collaboratif, du plan global des transports et déplacement de Mayotte (PGTD).

Ce plan représente un enjeu essentiel pour les années à venir est une attente légitime de la population qui subit les difficultés quotidiennes de circulation.

La communication portant sur la problématique des déplacements est primordiale et la programmation des travaux à venir donnera priorité aux actions qui entraîneront des améliorations rapides et concluantes de la situation (lettre PGTD n°1 en voie de diffusion).

Les moyens financiers identifiés au futur contrat de convergence passé entre l'État et les collectivités contribueront pleinement à la mise en œuvre effective du plan.

La Politique de Déplacements

La problématique des transports intéresse au quotidien les mahorais : les difficultés liées à la congestion des axes routiers majeurs et à l'organisation des services de transport touchent l'ensemble de la population. L'activité dans l'agglomération de Mamoudzou est fortement impactée et la saturation de l'espace public par les véhicules est une réalité.

De nombreuses études et documents de planification ont été réalisées ces 2 dernières décennies proposant différentes voies d'amélioration de la situation. Ces projets portés par différentes entités, État, Département et autres collectivités locales, doivent toutefois être évalués, coordonnés et hiérarchisés dans leur globalité au regard de leur rentabilité et des capacités financières mobilisables par l'ensemble des acteurs. Aussi, l'État, le Département et la commune de Mamoudzou (puis la CADEMA suite au transfert de compétences) ont décidé en septembre 2015 d'engager d'une manière concertée et partagée l'élaboration du Plan Global Transports et Déplacements de Mayotte « PGTD ». Cette étude comprenant trois phases dans son élaboration, avait comme objectifs majeurs la constitution d'un outil d'aide à la décision assortie d'un plan d'actions opérationnel à l'horizon 2034. Le comité de suivi dans le cadre de la réalisation de cette étude a validé lors de sa séance d'avril 2018 l'ensemble de l'étude.

La finalisation de cette étude a permis de passer à une autre phase : le suivi et l'animation du déploiement du plan avec la mise en œuvre des mesures inscrites afin de maintenir une dynamique entre les partenaires et éviter que le plan élaboré ne tombe en sommeil.

La gestion des routes

- L'exploitation des réseaux

La subdivision territoriale de la DEAL a en charge la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier de Mayotte ; soit dans le cadre de la convention de mise à disposition au Conseil Départemental, pour le réseau routier départemental (136 km), convention prolongée jusqu'au 07/07/2018 ; soit pour le compte de l'État sur le réseau routier national (90 km).

Elle est organisée sur quatre centres d'entretien et d'intervention (CEI). Chaque centre assure l'exploitation et l'entretien du réseau routier de son territoire.

- L'entretien courant - Exploitation de la route

La subdivision exécute, en régie (équipes des CEI) ou, selon la nature des travaux et des matériels nécessaires, avec l'aide du Parc ou du secteur privé, l'entretien courant du réseau sur les chaussées (nids de poule, bords de rive, purges), les dépendances vertes (fauchage, élagage, dérasement d'accotements) et les dépendances bleues (fossés, caniveaux). Les interventions de la subdivision sont destinées à maintenir un niveau de sécurité ainsi que des conditions de circulation normales.

Le patrouillage régulier du réseau par les CEI, a été maintenu et appuyé par la cellule d'exploitation de sécurité et de gestion du domaine public routier (CESGDPR).

La programmation des travaux est effectuée à partir des patrouillages et de la disponibilité des moyens humains et matériels. La subdivision fait exécuter un programme annuel d'entretien et de pose de dispositifs de retenue (glissières, murs). Le parc exécute le programme pluriannuel de réfection de la signalisation horizontale.

Travaux réalisés en 2017 sur les routes nationales

- Enduits superficiels d'usure de 500 k€ sur RN1
- Fourniture de signalisation verticale : 100 k€.
 - Temporaire : 33 k€
 - Permanente : 67 k€

- Dispositifs de retenue de 2018

Route	Désignation	PR Début	PR Fin	Longueur	Coût
RN3	Glissière de sécurité GS2	11+600	11+700	100 m	120000
RN3	Glissière de sécurité GS2	13+900	14+320	4420 m	

- Gestion et conservation du domaine public routier (DPR)

Dans son rôle de gestionnaire du domaine public routier (DPR), la subdivision instruit les demandes de permission de voirie, est consultée pour avis sur les permis de construire impactant le DPR.

Un tableau de bord avec des alarmes a été mis en œuvre en 2016, ce qui permet depuis 2 ans de réduire les délais d'instruction moyens (30 jours en 2017, 31 jours en 2018) quelques dossiers déposés par le SIEAM non instruits augmentent les délais d'instruction.

Les arrêtés de circulation éventuellement associés aux permissions de voiries délivrées sont instruits par l'unité éducation et sécurité routières (UESR), avec qui la subdivision est en étroite collaboration.

Les responsables de CEI interviennent auprès des particuliers ou des entreprises pour le respect des « alignements », le respect de l'usage de la voirie (dépôts divers sur la voie). Ces injonctions sont généralement suivies d'effet.

- Études et Travaux Neufs

L'unité est décomposée en plusieurs domaines : la Maîtrise d'Ouvrage, l'Ingénierie Routière et la CDOA. Les opérations de développement du réseau routier national sont les opérations inscrites au Contrat de Plan État



Région (2015 – 2020) ainsi que des opérations hors CPER pour une maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental 976 ou communale dans le cas du plan de relance de 2012.

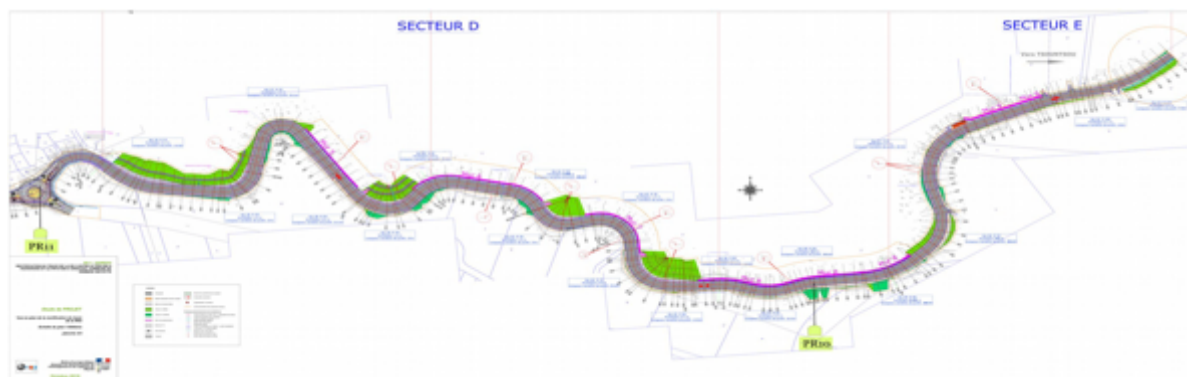
La Maîtrise d'Ouvrage

Elle a pour mission :

- la programmation des opérations de développement du RRN.
- la conduite des études préalables et des procédures administratives (code de l'environnement, code de l'expropriation, code de l'urbanisme).
- la gestion du patrimoine routier (déclassement de RN, IQRN, IQRD).

L'unité assure la maîtrise d'ouvrage sur l'opération de réalisation de la déviation RN1 à Dzoumogné dans le cadre du CPER 2015-2020 et sur la rectification du tracé de la RN2 entre les PR9+500 et 13+500. Concernant la déviation de la RN1, l'année 2018 a été consacré aux problèmes d'acquisition foncière, de l'emprise du projet, avec la société ASP suivant l'avis de France Domaine du 19/07/16 et à la réalisation du dossier préalable à l'enquête publique pour lancer une procédure réglementaire « Dossier d'Utilité Publique ».

Concernant la rectification du tracé de la RN2, l'année 2018 a permis de finaliser la phase AVP et d'engager la phase PRO. En parallèle, le projet de dossier de Demande d'Autorisation Préfectorale est en phase de relecture, ainsi que la demande de réalisation de diagnostic archéologique.



L'Ingénierie Routière a pour mission :

- la réalisation des études préalables et procédures administratives ;
- la réalisation ou le pilotage des études de projet ;
- la passation des contrats de travaux ;
- le contrôle de l'exécution des travaux ;
- le suivi comptable.

En 2018, sur le thème de la démarche "SURE", une opération débutée en 2016 s'est terminée et deux autres ont débuté :

- sur la RN3 à Bandré : fin de réalisation des cheminements piéton, stationnement et plateaux ralentisseurs ;
- sur la RN3 à Hamouro : démarrage de la phase 2, réalisation de cheminement piéton (200 000€) ;
- sur la RN3 entre Dembéni et Tsararano : réalisation de cheminement piéton (446 000 €) ;

Illustrations chantier Bandré



Illustrations chantier Hamouro phase 2



Toujours sur la thématique démarche "SURE", plusieurs études ont aussi été mené sur le réseau départemental de Mayotte et trois opérations ont été commandé, notamment les opérations suivantes :

- sur la RD5, sécurisation des carrefours école primaire et collège à SADA ;
- sur la RD14, entre le carrefour « SFR » et le carrefour des « Cent-Villas » ;
- sur la RD16, entre le lycée de Kahani et le pôle d'échanges puis de celui-ci au carrefour avec la RN2 ;

Sur la thématique entretien des OA et remplacement des OH, plusieurs opérations de remplacement de buses de réparation d'ouvrages en béton armé ont été mené sur le réseau national de Mayotte, notamment les opérations suivantes :

Illustrations chantier H580 (RN3 Chirongui-Tsimkoura)



Illustrations chantier H580 (RD1)



Sur la thématique stabilisation des talus, plusieurs opérations ont été mené sur le réseau national de Mayotte, notamment les opérations suivantes :

- sur la RN2, stabilisation du talus n°3 à Ironi Bé (650 000 €) ;
- sur la RN3, stabilisation du talus n°510 à Hajangoua (325 000 €)

Illustrations chantier talus Ironi Bé et Hajangoua



Toujours sur la thématique stabilisation des talus, une opération a aussi été lancée sur le réseau départemental de Mayotte :

-sur la RD1, stabilisation du talus à Tanaraki (507 000 €).



Constructions Scolaires 1^{er} et 2nd Degré

- L'unité Constructions Scolaires du 1^{er} Degrés (UCS1) d'une part,
- L'unité Constructions Scolaires du 2nd Degrés (UCS2) d'autre part,

Chacune recentrant leur moyen respectivement en appui aux collectivités pour l'exécution de leurs opérations de constructions scolaires du 1^{er} degré et en délégation auprès du Vice Rectorat pour la maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires du 2nd degrés.

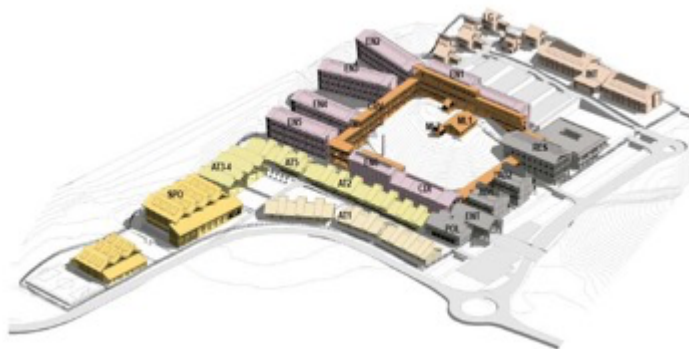
L'année 2018 a donc été marquée par la poursuite d'opérations structurantes pour chacune des unités et par la montée en puissance de l'appui de la DEAL auprès des partenaires respectifs avec notamment le lancement de nouvelles opérations pour lesquelles conduite d'opération, ingénierie de projet et exigences environnementales sont mises progressivement et efficacement en place.



A savoir :

- Concernant l'UCS1

- Poursuite des travaux de plusieurs chantiers (Koungou T26, Kahani T12, ...);
- Poursuite des études sur plusieurs opérations neuves (Iloni T18, Combani T32, Sada 3, ...);
- Lancement de consultation par voie du concours d'architecture (Chembenyoumba, Hajangoua T12, Ouangani 1 ...);
- lancement de programme (Pamandzi 2, ...).



Ensemble des constructions du lycée des métiers du bâtiment



Autour de la cheminée du lycée des métiers du bâtiment

- Concernant l'UCS2

- Choix du concepteur pour la construction du lycée de Mamoudzou sud,
- Réception du Collège de Bouéni,
- Premières études d'avant-projet du lycée des métiers du bâtiment (LMB), font partie des huit importantes opérations...

N'hésitez pas à vous rendre à la maison rose de Longoni (9 rue Sidi Coco) où Camille et Lola assurent une représentation locale de l'équipe d'architectes. Elles vous expliqueront tout sur les démarches d'intégration et d'environnement mises en place sur ce projet !

En 2018, l'UCS2 a absorbé l'Unité d'Immobilier de l'État (UEI) qui gère également les commissions de sécurité et d'accessibilité. Elle a participé en 2018 à 3 CRIP (Conférence Régionale de Immobilier Public) et a permis de rendre 118 avis au titre de la sous-commission d'accessibilité.

En 2019, ce pôle de l'UCS2 assure le lancement des Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé) sur le territoire de Mayotte.

L'Ingénierie Financière de Projet

- Côté programmation

L'année 2018 a été marquée par une poursuite de l'effort de programmation sur le programme opérationnel FEDER, notamment au travers des infrastructures aéroportuaires (3 Millions d'euros engagés) et de production d'eau potable (7 millions d'euros engagés).

Le taux de programmation de l'enveloppe FEDER gérée par la DEAL atteignait fin 2018 65 % (sur 121 M€).

Concernant les fonds État, 20 M€ ont été programmés sur la thématique scolaire à travers les fonds de la DSCEES et du FEI. Par ailleurs environ 15 M€ de CPER ont permis de participer au financement d'opération diverses.

- Côté Dépenses

L'année 2018 a pu voir l'achèvement des 1^{ers} projets FEDER.

Citons notamment le projet des amphidromes porté le Conseil Départemental dont le solde a été versé en mars 2018 (près de 12 M €) ainsi que l'inauguration du nouveau pôle de formation aux métiers du BTP au sein du BSMA (devenu RSMA à l'été 2018) dont le dossier a été clôturé en décembre 2018.

Un effort de concertation avec les porteurs de projets a été mené pour qu'ils puissent présenter des demandes de paiement

L'Appui Aux Projets Environnementaux

En 2018, l'Unité Appui aux Projets Environnementaux a poursuivi son appui auprès des collectivités de Mayotte pour la conduite d'opérations environnementales.

En matière d'eau potable, certaines opérations du plan d'urgence eau potable sont désormais finalisées (extension de l'usine de dessalement, réhabilitation de forage).

En matière d'assainissement, l'unité s'est mise à la disposition de la cheffe de projet plan eau DOM (SEPR), et a commencé en 2018 à suivre au côté du SIEAM certaines opérations inscrites à la PPI du contrat de progrès (renforcement de la STEB de Baobab, STEP Centre, réseaux Mamoudzou Sud, etc).

En matière de gestion des eaux pluviales, la totalité des communes de Mayotte bénéficie désormais d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales en cours d'élaboration ou finalisé. Les dernières communes qui n'en disposaient pas (Mtsamboro, Chirongui, Bouéni, Kani-Kéli) ont pu, avec notre appui, lancer une consultation et recruter un bureau d'études pour initier l'élaboration de leur schéma. La majorité de ces schémas sont subventionnés à 100 % au CPER.

Par ailleurs, les travaux préconisés par les schémas ont pu démarrer à Koungou, et sont en phase MOE à Ouangani, Chiconi et Sada.

En matière de gestion des déchets, les travaux du quai de transfert du Centre, à Kahani, sont terminés, et celui-ci a été mis en service début 2019. Il va permettre d'optimiser la collecte des déchets, et notamment d'augmenter la fréquence de collecte, pour les communes alentours.

2 sites sont désormais identifiés pour le réseau de 8 déchetteries de Mayotte, Bandréle et Malamani, en plus du site déjà identifié de Hamaha.

L'unité a également accompagné, avec l'unité IFP, l'éco-organisme CITEO, dans le dépôt d'un projet FEDER pour l'extension du réseau de points d'apport volontaire des emballages ménagers, et notamment l'installation de bornes papier/carton qui ont commencé à être déployées en 2018.



Travaux Quai de transfert de Kahani

L'Aménagement Opérationnel

L'unité aménagement opérationnel poursuit ses missions d'assistance technique auprès des communes pour le suivi d'études, de travaux de résorption des quartiers insalubres et de réalisation de lotissements.

En 2018, de nombreux objectifs ont pu être atteints :

- Mise en place d'outils opérationnels adaptés, en vue de résorber les « bidonvilles ».
- Expérimenter la construction d'habitat à bas coût à Majicavo Koropa.
- Suivi et finalisation de 5 Plans Communaux de Lutte Contre l'Habitat Insalubre (PCLHI).
- Suivi de 4 études pré-opérationnelles RHI
- Suivi travaux de 4 STEP et 4 RHI...
- Résiliation de 7 marchés dont des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés travaux.
- 3 marchés de démolition soit plus d'une dizaine de maisons détruites
- Lancement de 5 marchés de maîtrise d'œuvre/travaux RHI.
- 7 nouvelles demandes assistance pour le suivi et la réalisation de nouvelle opération d'aménagement.



Réalisation de travaux d'urgence, vue du talus Majicavo



Plan masse des relogements provisoires sur le talus Majicavo



Vue des maisons présentant des risques d'effondrement, Majicavo



Prototype de logement à bas coût pour Majicavo, (source Harappa)



Vue de la nouvelle STEP Sohoa, Chiconi



Création de cheminement, RHI CEFE, Bandrele

...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT...

LANCEMENT DE NOUVELLES ORIENTATIONS STRUCTURANTES

- Le renforcement des actions de lutte contre la destruction de ce bien commun et de cette richesse que constitue l'environnement de Mayotte (objectif demandé par l'autorité préfectorale aux services de l'État) par un plan de contrôles interservices, plan sur lequel il nous revient de nous positionner très clairement en coordonnateur des autres services et structures participants (mission interservices de l'eau et de la nature - (MISEN)).
- La déclinaison du plan biodiversité nationale avec entre-autres le projet emblématique de création de la réserve naturelle nationale des crêtes et monts de Mayotte qui permettra de compléter notre dispositif de protection des espaces.

Protection de l'Environnement

Dévoilé le 4 juillet 2018, le Plan biodiversité, porté par le MTES, vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. L'objectif est d'améliorer le quotidien des Français à court terme et de garantir celui des générations à venir. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité vise à mettre en œuvre cet objectif, mais aussi à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité qui court jusqu'en 2020. Structuré en 6 axes stratégiques, 24 objectifs et 90 actions, le Plan biodiversité aborde la lutte pour la préservation et la restauration de la biodiversité dans sa globalité.



Ce plan sera décliné dans les territoires français en 2019 dont Mayotte où l'enjeu de territorialisation de ce plan est important. En effet, les outre-mer représentent 80 % de la biodiversité française !

Parmi ces actions, ce plan annonce la création de 2 réserves naturelles nationales en outre-mer à l'horizon 2020 (action 35 du plan). Mayotte figure parmi ces 2 projets de réserves avec notamment la création de la réserve naturelle nationale des monts et crêtes de Mayotte. Les écosystèmes forestiers subissent depuis

de nombreuses années des pressions anthropiques grandissantes, caractérisées principalement par les défrichements et le pâturage des zébus, mettant directement en péril la pérennité de ces milieux.



Tortue imbriquée

Pourtant, ces milieux forestiers permettent la préservation de la ressource en eau à l'échelle du territoire et favorisent la stabilité des sols, limitant l'envasement du lagon de Mayotte. Par ailleurs, l'intérêt écologique exceptionnel des forêts hygrophiles de Mayotte est reconnu au niveau mondial et la présence de nombreuses espèces endémiques et indigènes menacées, justifie une forte mobilisation de l'État et de la Collectivité pour leur protection. La valorisation du patrimoine naturel terrestre de Mayotte par la création d'une vaste réserve naturelle, viendra en complément de la valeur largement reconnue du patrimoine naturel marin, qu'est le lagon de Mayotte.

Cette valorisation des milieux forestiers s'avère donc être un enjeu important pour le développement touristique et économique de l'île.

Ainsi, l'État et le conseil départemental de Mayotte s'engage à conserver les forêts primaires et endémiques de l'île en portant ce projet de création de réserve depuis 2014. L'année 2018 a fait l'objet de consultations locales, de la finalisation du dossier de création ainsi que la préparation du dossier de consultation réglementaire et d'enquête publique et la rédaction d'un projet de décret.

Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN)

- Cadre général

Sous l'autorité du Préfet, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) a pour mission d'assurer le pilotage unifié des politiques de gestion des ressources naturelles. A cette fin, la DEAL assure l'animation de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) de Mayotte, dont l'objectif est d'améliorer la coopération territoriale entre services de l'État et établissements publics et plus précisément la coordination interservices des polices de l'eau et de la nature (plan de contrôle). La note technique du 22 août 2017 explicite la nécessité de piloter plus efficacement au niveau régional la politique des contrôles, de mettre en œuvre effectivement des contrôles par les services, d'en assurer la traçabilité et de communiquer sur ces actions de contrôle. Elle invite également à la mise en place ou l'actualisation des protocoles d'accord avec le parquet et des relations régulières à entretenir dans le but d'un traitement harmonisé des infractions et d'un suivi global de l'efficacité des politiques de contrôle qu'elles soient administratives ou judiciaires.



- Organisation à Mayotte

Encadrée par arrêté préfectoral (arrêté N°2019-124-DEAL-SEPR du 8 avril 2019), la MISEN du Mayotte est constituée des services de contrôles environnementaux de l'État, des établissements publics, des collectivités (CD976) et des forces de l'ordre. Des liens avec les plans de contrôles associés (surveillance et contrôle du milieu marin, inspection des installations classées, éco-conditionnalités politique agricole commune, etc.) permettent de préciser le contour de l'action de la MISEN.

La MISEN se réunit sous trois formes :

- Comité permanent (discussion sur les dossiers à enjeux transversaux, comme la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE),
- Comité thématique (débat sur un sujet particulier),
- Comité stratégique (instance où est discutée et arrêtée la stratégie de contrôle, le plan de contrôle inter-service en concertation avec le procureur de la République et la communication dans le domaine de l'eau et de la nature).

Le dernier comité stratégique de la MISEN s'est réuni le 26 mars 2019 sous la présidence de Monsieur le préfet et en présence de Monsieur le procureur, afin de dresser le bilan des contrôles de l'année écoulée (2018) et présenter les perspectives de contrôle pour l'année 2019 des services en charge de police de l'environnement à Mayotte.

Lors de ce comité stratégique, deux documents phares ont été signés par Messieurs le préfet et procureur :

- le protocole d'accord parquet (préfet/AFB/procureur qui vise à harmoniser les pratiques judiciaires de chacun),
- le plan de contrôle interservices de la MISEN 2019 (qui engage chacun pour les actions de contrôle).

Les orientations stratégiques de contrôle à l'échelle de l'île ont permis de prioriser les interventions des services de contrôles au regard des effectifs disponibles, avec une approche géographique liée aux enjeux.

Soutien à la Transition Énergétique

Validation en 2018 de la planification pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour Mayotte et lancement de sa révision.

Appui aux porteurs de projets s'inscrivant dans les objectifs de mise en œuvre de la PPE.

Appui aux collectivités pour la mise en œuvre de TEPCV (CCPT / CD). Accompagnement à la rédaction, à la sélection et au suivi des prestataires pour la réalisation des plans climat air énergie territoriaux au niveau de quatre intercommunalités.

Autorité Environnementale

Dans le cadre du dialogue-amont, la MAE a co-piloté et accompagné le paysagiste-conseil et l'architecte-conseil de la DEAL dans 8 missions (plage d'Iloni, ZAC de Mramadoudou, ZAC de Tsararano, ZAC de Longoni, PDR, lycée des métiers du bâtiment de Longoni, pistes agricoles d'Achiké-Béjamoudou, ligne EDM Longoni-Sada).

Par ailleurs, elle a émis 7 avis d'opportunité sur les projets avec financement européen (assainissement, transports, tourisme).

Dans son rôle régalien d'autorité environnementale, la MAE a émis :

- 8 décisions suite à examen au cas par cas de non soumission à étude d'impact.
- 3 avis sur l'évaluation environnementale de chacun des projets suivants :
 - Extension et régularisation de l'usine de dessalement de Petite-Terre.
 - Ligne EDM Longoni-Sada.
 - Réhabilitation des pistes agricoles de Dzoumogné-Bandrani
- 3 Formations suivies :
 - Évaluation environnementale des plans et programmes à La Réunion par le CGDD (les 2 agents de la MAE).
 - Rédaction des avis techniques (AFB) + compagnonnage GARANCE avec l'unité Ae de la DEAL 974 (1 agent, l'adjoint).
 - Formation travail en mode projet à la DEAL Mayotte (les 2 agents).



Travaux usine dessalement

... ET EN ASSURANT LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION...

La Gestion des Risques Naturels

- Plans de Prévention Risques (PPR)

Après 10ans d'ajournement, 5 PPRN ont été portés à la consultation (personnes et organismes associés et enquête publique) courant 2018.

Il s'agit des communes de M'tsamboro, Koungou, Acoua, Bandraboua, Dzaoudzi et Pamandzi. 3 d'entre-elles ont vu leur PPRN approuvé début 2019, l'approbation devrait suivre pour les 3 autres (mai 2019). Durant cette année 2018, les réunions et la préparation de la consultation des 4 derniers PPRN des 2 premières vagues permettra de continuer sur cette dynamique en 2019.

A l'issue de cette année, de nouvelles cartes d'aléas inondation et mouvement de terrain sur les communes de Mtsangamouji, Tsingoni, Ouangani, Boueni, Kani-Keli, Chirongui et Bandrélé, et d'aléas littoraux sur toute l'île ont été réalisées et présentées aux communes, ceci en préalable au porter-à-connaissance officiel de l'État qui sera envoyé aux communes début 2019.



Éboulement à Koungou

La gestion de crise en 2018

En matière de gestion de crise, les points forts de l'année 2018 sont consécutifs aux exercices organisés par la SIDPC de la Préfecture notamment l'exercice "cyclone" de janvier 2018 (cyclone, tsunami, rupture de barrages (Dzoumogné) et incendie à la centrale EDM des Badamiers) et se sont traduits par :

- Consolidation des relations avec les personnels du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.
- L'évolution du plan de gestion de crise DEAL.
- Mise en place d'une astreinte de sécurité en assistance du cadre d'astreinte décisionnelle,
- Lancement d'actions d'amélioration de la réponse de la DEAL via la rédaction de fiches réflexes.
- Recherche de sites de repli pour la mise en sécurité des agents et des engins des Centres d'Exploitation et d'Intervention (CEI) en cas d'événement climatique important voire majeur.
- Commande de kits alimentaires de survie pour les équipes d'exploitation.
- Lancement de la mise en place d'un dispositif de radiophonie.
- La mise à jour des bénéficiaires prioritaires en cas de délestage électrique.
- La gestion des habilitations Sécurité Défense : 5 habilitations reçues du SDSIE (Service de Défense, de Sécurité et d'Intelligence économique) et 8 demandes envoyées.

- L'organisation de la formation conjointe des cadres d'astreinte décisionnelle et d'exploitation en amont de la saison cyclonique.
- Participation aux réflexions d'évolution de l'alerte cyclonique (simplification des alertes).

Le contrôle des transports et gestion du registre

- Les contrôles coordonnés sur routes

7 contrôles coordonnés dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) ont été réalisés en 2018. Les cibles privilégiées étaient les taxis et les transporteurs illégaux avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

- Les contrôles sur routes

109 contrôles ont été programmés au cours de l'année 2018 dont 34 annulés. Lors de ces opérations 214 véhicules ont été contrôlés. 65 véhicules étaient en infraction. Les infractions les plus courantes sont relatives au Code de la Route (pneus lisses, défaut de contrôle technique, surcharge, défaut équipements autocars...). Sur 14 pesées réalisées 12 véhicules étaient en surcharge,

108 infractions ont été constatées et sanctionnées par 80 amendes forfaitaires et 15 procès-verbaux dont 3 pour travail illégal ont été établis,

Aux contraventions relevées par les contrôleurs des transports terrestres s'ajoutent celles émises par les forces de l'ordre. Au total plus de deux cent cinquante infractions ont fait l'objet de timbres amendes ou de procédures pénales à l'encontre des contrevenants.



État de certains véhicules



Type de chargement dangereux et interdit

- Registre des transports

Le registre des transporteurs compte fin 2018, 162 entreprises de transport de voyageurs, 118 entreprises de transport de marchandises et 8 entreprises de commissionnaire de transport. Les licences de transport délivrées sont d'une durée de validité de 1 à 5 ans. Elles nécessitent de nombreux renouvellements. Chaque renouvellement est accordé après l'instruction d'un dossier. En 2018, 46 licences ont été renouvelées dont 30 en **Transport Routier de Marchandises (TRM)** et 16 en **Transport Routier de Voyageurs (TRV)**.

155 copies conformes marchandises et 57 copies conformes voyageurs ont été délivrées.

Au 31/12/2018, 915 copies conformes sont valides dont 444 en marchandises et 471 en voyageurs.

En 2018, 24 nouvelles entreprises ont été créées dans le registre dont 21 TRM et 3 TRV et 4 radiées.

Nombre d'attestations de capacité délivrées en 2018.

Attestation de capacité	TRM	TRV
lourd	7	0
léger	12	0

Aucune attestation de capacité de commissionnaire n'a été délivrée.

- Le contrôle des véhicules

Le technicien en charge de cette mission a réalisé en 2018, 32 opérations de contrôles de véhicules.

Ces opérations ont consisté principalement à :

- permettre aux propriétaires disposant de cartes grises erronées de les corriger (indispensable pour pouvoir passer les contrôles techniques réglementaires), 10 fiches rectificatives ont été réalisées.
- faire des Réceptions à Titre Isolé (RTI) : tout aménagement/modification de véhicules doit être fait dans les règles selon des prescriptions précises des constructeurs, l'agent DEAL s'assure du respect de ces prescriptions pour autoriser la circulation du véhicule sur la voie publique. 12 RTI ont été réalisées en 2018.
- délivrer des certificats ADR (Transport de Matières Dangereuses) après avoir vérifié sur dossier et/ou sur les véhicules que ces derniers sont bien équipés des tous les dispositifs de sécurité propre au transport de matières dangereuses. 10 certificats ADR ont été délivrés en 2018.

Opérations réalisées	2018
Réception à titre isolé	12
Attestations d'aménagement	0
Certificat d'agrément (ADR)	10
Fiche rectificative de carte grise	10
TOTAL DES OPÉRATIONS	32

- Activités particulières en 2018

Fermeture de la rocade pour essais de freinage des grues autoportées

Les grues autoportées ont un gabarit qui ne permet pas de vérifier le freinage dans un centre de contrôle poids lourds. L'essai doit donc se faire sur piste avec un décéléromètre, appareil spécifique permettant de mesurer la puissance de freinage d'un véhicule. Les essais de 2018 ont été réalisés le dimanche 22 avril, où six grues ont été testées. Une seule n'a pas satisfait aux essais et a dû refaire un test sur la rocade le 03/06/2018. Merci aux agents de la subdivision qui nous accompagnés pour baliser la fermeture de la rocade en ces matinées dominicales.



La Sécurité Routière

- Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

En 2018, l'analyse des accidents corporels enregistrés sur le réseau routier par l'Observatoire départemental de la sécurité routière a permis de mettre en évidence une situation encourageante (diminution du nombre de blessés graves et surtout de personnes tués passant de 8 victimes en 2017 à 5 en 2018 soit 3 vies épargnées) mais en même temps inquiétante du fait de l'augmentation du nombre d'accident (+7 % par rapport à 2017) dans un contexte, 2018 marqué par 2 mois de blocages routiers au printemps.

De ce fait, dans le cadre de sa mission d'observatoire départemental de la sécurité routière, la DEAL a établi :

- 12 baromètres mensuels, 4 bilans trimestriels et 2 bilans semestriels,

ainsi que des bilans périodiques (les 2 premiers mois, les 5 premiers mois, les 8 premiers et les 11 premiers) portant sur l'accidentologie, les actions mises en place sur les périodes considérées pour renforcer la lutte contre l'insécurité routière. Ces derniers ont été envoyés au Directeur du Cabinet du Préfet, chef de projet sécurité routière pour être complétés par l'activité des forces de l'ordre avant transmission au Ministère de l'Intérieur.

- Actions locales de sensibilisation des usagers à la sécurité routière

La préfecture a recruté en 2018, 25 Intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) qui sont normalement chargés de la mise en place des actions locales de sensibilisation contre l'insécurité routière dans le cadre du plan départemental des actions de la sécurité routière (PDASR) établi suite à l'appel à projet sécurité routière. Malheureusement, peu d'IDSR participe aux différentes actions organisées.



Aussi, cette équipe renforcée régulièrement par les agents de la DEAL compétents en éducation et sécurité routières, assure la mise en place des 4 actions retenues dans le cadre du PDASR 2018 mais également, les interventions dans les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) et les autres actions mises en place à l'initiative du monde associatif c'est à dire, pour 2018.

- 90 journées d'intervention dans les collèges et lycées ;
- 11 journées d'intervention dans les écoles maternelles et primaires ;
- 2 journées d'action en faveur des jeunes placés sous la protection de la justice ;
- 10 journées d'intervention dans le monde associatif ;

- 2 journées d'intervention en faveur de la société COLAS ;
- 1 journée au sein du DLEM ;
- 2 journées « portes ouvertes » de GSMA ;
- 1 journée de la sécurité intérieure.

Les outils pédagogiques mis en place pour toutes ces journées sont :

- le test choc ;
- les lunettes de simulation ;
- le simulateur de deux-roues ;
- la voiture tonneau que nous avons réceptionnée en octobre 2018 ;
- et spots et films sur la sensibilisation à la sécurité routière.



- Éducation routière

Gestion des auto-écoles et autorisations d'enseigner

Dans son volet éducation routière, la DEAL a effectué en 2018 :

- 6 visites de contrôle préalablement aux nouvelles créations de 5 établissements d'enseignement de la conduite automobiles (EECA) répartis sur tout le territoire de Mayotte.
- 7 cessations d'activité définitives ;
- 2 cessations d'exploitation dues à des changements de gérant ;
- 4 cessations d'exploitation dues à des changements d'adresse ; et enfin une dizaine de renouvellements quinquennaux.

Suite aux différentes réformes mises en place par le gouvernement pour rendre le « permis de conduire » plus accessibles, cette situation s'est traduite en 2018 localement par une forte implication des Établissements

d'Enseignement de la Conduite Automobiles (EECA) sur la qualité de la formation (incitation des EECA à adhérer au label qualité), pour laquelle 2 réunions ont été organisées à l'intention de ces établissements.

Par ailleurs, la DEAL a délivré 57 autorisations d'enseigner dont 10 jeunes enseignants qui sont lauréats du titre professionnel délivré pour la première fois par la DIECTE de Mayotte, titre qui remplace le BEPECASER.

L'externalisation de l'épreuve théorique générale du code de la route a permis aux IPCSR de se consacrer aux épreuves pratiques du permis de conduire.

Mais, les examens de l'ETG du code de la route au centre pénitentiaire de Majicavo restent à la charge de la DEAL en partenariat avec l'association MLEZI MAORE (anciennement association TAMA) dans le cadre de l'insertion ou de la réinsertion sociale ou professionnelle. Cela s'adresse à des personnes détenues condamnées, ayant une peine inférieure à cinq ans.

Il est à noter qu'une session a été organisée le 30 août 2018. Sur les 5 détenus qui ont été présentés, 3 l'ont réussie.

Répartition des places d'examens

5452 places d'examen ont été réparties au titre de l'année 2018, ce qui représente en moyenne 454 par mois (toutes catégories confondues, A, B et CE).

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Pour être efficace cette politique doit être globale et s'intéresser à tous les pans du sujet. L'un des aspects à traiter concerne la prolifération de l'urbanisme illégal informel (maisons en tôle).

Plusieurs opérations de destruction de maisons en tôle sont intervenues ces derniers mois en étroite coopération avec les communes.

Cette politique va se poursuivre et s'amplifier et dans ce cadre nous serons très régulièrement mis à contribution.

Ce sujet concerne plusieurs services de la DEAL à des degrés divers, SDDT pour les aspects urbanisme et résorption de l'habitat indigne, SEPR pour la gestion des risques naturels qui bien souvent affectent ces zones

d'habitat, SAEC pour l'appui aux communes qui portent les opérations d'aménagement et de RHI et le SG pour les inspections juridiques. Cette dispersion des compétences utiles à la prise en charge de ce sujet complexe rend nécessaire une coordination organisée et à ce titre, la création d'une mission ad-hoc rattachée à la direction est envisagée.

Cette mission s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en place d'un pôle interministériel Lutte contre l'Habitat Illégal (LHI) placée sous le pilotage du secrétaire général adjoint, chargé de la politique de la ville au sein duquel nous aurons une place essentielle à tenir.



Démolition Illoní (loi élan)



Démolition Majicavo

...ADAPTER LE PILOTAGE ET LE MANAGEMENT POUR RELEVER LES DEFIS DE LA DEAL...

LES MOYENS EN 2018

- Les effectifs

Catégories	Cible 2018
A+ et A+	54,7
B	111,7
C	88,7
C exploitation	124,4
Ouvriers des parcs et ateliers	4
Total	383,5

- Le budget

BOP	Autorisations d'engagement		Crédit de paiement	
	Notifié (s)	consommé (s)	Notifié (s)	consommé (s)
203 – infrastructures et transports	5716780	4932000	5212713	4906796
207 – Sécurité routière	79968	79927	62122	62122
217 – activités support	2 232213	2216556	2238653	2156144
217 – développement durable	240403	237789	186754	179451
113 – paysage, eau et biodiversité	1340135	803446	1278078	818726
135 – urbanisme, territoire et habitat	240403	237789	186754	179451
174 – énergie, climat	252479	248809	252479	248747
181 – prévention des risques	228230	223835	248250	222259
TOTAL	8098398	8980151	9665803	8773696

Les démarches de progrès

- démarche qualité

La démarche qualité et le projet de certification ISO 9001 V 2015 ont bien avancé en 2018. Une enveloppe de crédits spécifiques liée aux projets de modernisation a été allouée. Cette enveloppe a permis de faire appel à un cabinet consultant qui nous a accompagné au cours des 2ème et 3ème trimestre 2018. Son intervention nous a permis de réviser en profondeur nos processus, avec en outre la création du processus de pilotage. Un plan d'actions détaillé a également été mis en place.

La mise en œuvre de ce plan d'action a débuté dès le mois de juin 2018 et se poursuit. 5 audits de processus ont d'ores et déjà été réalisés.

Pour 2019, l'objectif est d'atteindre la certification avant la fin d'année.

- projet de service

Le projet de service 2017-2020 a été initié en 2015 et validé en janvier 2017. Entre la fin de l'année 2017 et le 1er trimestre 2018, l'équipe d'animation du projet de service s'est réunie à plusieurs reprises pour proposer un plan d'actions pragmatique. Ce plan a été présenté aux organisations syndicales lors d'un comité technique puis diffusé en CODIR pour mise en œuvre au sein des services de la DEAL. Ce plan d'actions qui comporte 35 actions a par ailleurs été intégré à la démarche qualité. Fin 2018, 17 actions ont été réalisées, 9 sont en cours de réalisation et 9 n'ont pas démarré.

L'équipe d'animation du projet de service devra se réunir en 2019 pour faire un point détaillé sur la réalisation des actions et sur d'éventuelles propositions de modification.

LE RÔLE ESSENTIEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général, service transversal, joue un rôle essentiel au sein de la DEAL.

En 2018, des actions importantes ont été entreprises, notamment :

- Les élections professionnelles de décembre dernier,
- Les recrutements sur ARL d'agents d'exploitation, de contractuels ou d'agents détachés d'autres ministères ou de collectivités (2/3 des arrivées à la DEAL sur le dernier cycle de mutation).

Actions particulières

- la Gestion Administrative et Financière des Ressources Humaines

En 2018, des actions importantes ont été entreprises, notamment :

- Les recrutements sur ARL d'agents d'exploitation, de contractuels ou d'agents détachés d'autres ministères ou de collectivités (2/3 des arrivées à la DEAL sur le dernier cycle de mutation).

Ainsi nous avons recruté :

- 11 agents de catégorie A dont 4 contractuels (4 femmes sur les 11 agents)
- 10 agents de catégorie B dont 2 provenant de la FPT (1 femme sur les 10 agents)
- 14 agents de catégorie C dont 3 détachements et 5 recrutements en ARL (5 femmes sur les 14 agents)

Le mouvement social de mai 2018 avait fortement mobilisé l'Unité RH qui a dû s'adapter pour assurer la continuité du service dans les CEI et au Siège, dans l'accompagnement des agents confrontés aux barrages, la mise en place d'un mode de transport substitution par une navette maritime.

La mise en place du prélèvement à la Source à compter de janvier 2019 a concerné l'ensemble des agents de la DEAL et de la DMSOI, sans compter les 4 agents mis à la

disposition du CSPI. 216 agents imposables ont pu bénéficier de cette retenue à la source.

Première campagne de CIA fin 2018, 126 agents étaient concernés.

Pour la catégorie (A) nous avons payé une enveloppe de 7 900,00 € pour les agents de la catégorie (B) une enveloppe de 12 425 € et enfin pour la catégorie C c'est une enveloppe de 15 840 €.

Les élections professionnelles de décembre 2018 : dossier mené à bien grâce au suivi du processus tout le long par les 2 référents l'Adjointe SG et le Responsable RH, en lien avec l'équipe opérationnelle du Département des Relations sociales du ministère. Des séries de formations en présentiel et par Visioconférence aux étapes clés et échanges avec les pilotes du dispositif, information des OS et travail partenarial avec eux dans la tenue du timing défini par la DRH-Département RS.

Recrutement d'une vacataire dédiée (dans l'établissement des listes électorales, élaboration et édition du matériel d'élection, l'organisation des scrutins).

Au total 8 scrutins ont été organisés par le SG qui a avait mobilisé pour l'occasion, les agents du service aidés par des agents bénévoles d'autres services qui s'étaient portés volontaires à l'organisation.

Les 2 Comités Techniques Ministériel et de proximité de la DEAL, 5 CAP nationales et 2 CAP locales.

Dans les faits ces élections s'étant déroulée en une seule journée, cela avait nécessité l'acheminement des agents des 4 CEI et du PARC au siège à Mtsapéré, qui tenait lieu de bureau de vote central, par le biais de 3 navettes de bus spécialement affrétées.

- En Formation Concours

A travers la formation les agents peuvent acquérir les compétences nécessaires au bon exercice de leurs fonctions. Ils peuvent également engager une dynamique de promotion pour le bénéfice de leur carrière.

En 2018, 163 actions de formations ont été réalisées et enregistrées par l'unité Formation & Concours pour les agents de la DEAL de Mayotte, toutes maîtrises d'œuvre confondues. Ces données incluent deux stages, Plateforme Observatoire de Mayotte et initiation à chorus formulaire qui sont ouverts à d'autres agents hors MTES.

Le nombre d'actions est élevé du fait de certaines formations organisées en plusieurs sessions : initiation à chorus formulaire, formation AIPR (Autorisation d'Intervention Proximité des Réseaux).

La participation des budgets métiers et notamment les BOP 181 et 203 permettent de réaliser un grand nombre d'actions.

Nombre total d'actions de formation

Nombre total d'actions enregistrées par maîtrise d'ouvrage				
	2015	2016	2017	2018
Nombre de formations produites par la DEAL de Mayotte	21	47	60	48
Nombre de formations réalisées en MOD interministériel et organismes privés	21	25	17	25
Nombre de formations hors Mayotte	51	44	63	80
Nombre de formation par visio conférence	1	1	3	0
Nombre de formation par correspondance et à distance	0	2	6	10
TOTAL	94	119	149	164
% d'évolution	18	27	25	9

Nombre de stagiaires du MTES formés

Année	Nombre de journées	Nombre de stagiaires	Nombre d'agents ayant suivi 1 formation
2014	666	314	137
2015	648	244	163
2016	1130	631	260
2017	1495,5	684	233
2018	1068	553	209

De nouvelles formations développées par l'unité suscitent beaucoup d'intérêt auprès des agents, ont permis d'élargir le champ d'intervention de la cellule. Ce sont les matinales d'informations, le travail en mode projet ainsi que la Conduite d'opération.

- Les matinales d'information

La présentation des matinales d'information sur les différentes missions portées par les politiques publiques suivies par les services doit être renouvelée autant que faire se peut. La démarche s'inscrit dans un processus de développement de la culture de notre ministère et participe aussi à l'acquisition des connaissances requises pour les préparations aux nouvelles épreuves des examens et concours introduites dans le cadre du plan de requalification. Le nombre d'actions organisées en 2018 est en augmentation : 5 thématiques proposées avec une participation de 80 stagiaires.

La formation à distance VASCO (Valoriser et Apporter du sens Aux Connaissances de nos Organisations), renforce ce dispositif. Elle a en effet pour objectif de permettre aux agents de mieux appréhender leur environnement professionnel et institutionnel ainsi que les politiques publiques portées par nos ministères. Elle est ouverte tout au long de l'année.

- Le travail en mode de projet

La formation sur le travail en mode de projet s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité. Ce mode de gestion vise en effet à faire travailler ensemble et de façon coordonnée les ressources de différents métiers ou services à la réalisation efficace d'un objectif commun.

- Les actions de formation à la conduite d'opération

Le projet est lancé depuis 2016. En effet, la DEAL de Mayotte assure encore des missions d'ingénierie publique pour le compte de l'État et des collectivités. L'objectif étant de consolider le savoir-faire dans les services concernés et de transmettre les compétences aux collectivités.

Un accord-cadre conclu fin 2017 entre la DEAL et la délégation de Mayotte du CNFPT, a permis de réaliser gratuitement une partie de la formation : 3 actions concernées, à savoir la maîtrise d'ouvrage et l'organisation de la sécurité sur les chantiers, la conduite d'opération et d'équipements publics ainsi que la maîtrise d'ouvrage publique en construction. La deuxième partie est reportée en 2019 et sera par la société SCET retenue suite à un appel d'offre.

L'action sociale

-population bénéficiaire de l'offre de service social

En 2018, 94 personnes sont concernées par les interventions individuelles, soit 23,40 % des agents au total.

Voici la répartition :

Effectivité	Sexe	Agés	Catégorie
- 83 actifs	- 70 hommes	- 4 (18 à 24)	- 42 C
- 11 retraités et ayants droits	- 24 femmes	- 28 (25 à 39)	- 41 B
		- 45 (40 à 55)	- 11 autres
		- 11 (56 à 60)	
		- 6 (60 et plus)	

Il y a eu 163 entretiens et actions individuelles et il n'y a pas eu d'actions pour les managers.

-Répartition de la demande sociale par axe de travail (94 agents)

Natures de la demande	Nombre de bénéficiaires	%
Logement	17	18,08
Santé , maladie et perte d'autonomie	18	19,17
Santé membre de la famille	5	5,31
Finances et budget	31	32,97
Psychologique (alcool éventuellement)	6	6,38
Informations diverses	9	9,57
Relations familiales	2	2,12
Relations et conditions au travail	6	6,38

- Bilan des aides

1- Aides matérielles

Nombre de dossiers reçus :	31
Nombre de dossiers instruits :	25
Dossiers accordés par le CLAS :	19
Dossiers refusés :	6
Montant total accordé :	29750,00€

2-Prêts sociaux

Cette année il n'y a pas eu de dossier de demande de prêt social.

3-Prêts de décohabitation

Ce prêt est attribué aux agents pour leurs enfants qui décohabitent pour suivre des études. Il est destiné au financement du coût à la charge des familles dont le (les) ou enfant(s) est dans l'obligation pour suivre des études.

Nombre de dossiers déposés :	6
Dossiers accordés	5
Dossiers refusés :	1
Dossiers incomplets :	0

Hygiène et Sécurité au travail en 2018

Un CHSCT a été organisé le 18 janvier 2018.

Des épisodes de secousses sismiques avaient se sont produits au mois de mai 2018. Des séances de sensibilisation sur la prévention du risque sismique et à l'intégration des consignes de sécurité et de mise à l'abri ont été réalisées en direction des agents. A cet effet deux exercices de mise en situation ont mené en collaboration avec le SIDPC de la Préfecture.

Cette situation a nécessité la réalisation d'un diagnostic de solidité du bâtiment du siège, rendu par SOCOTEC ayant conclu à l'absence d'impacts sur la structure du bâti. Les fissures et autres signes de détérioration avaient été préalablement recensés et signalés.

Médecine de prévention : 22 787 euros

Prévention des risques : 13 836 euros



Le Comité Local d'Actions Sociales (CLAS) permet de renforcer les liens entre tous les agents de la DEAL à travers des actions collectives basées sur la convivialité.

Restauration collective : 93 093 euros

Politique en faveur des enfants : 50 663 euros

Commission Initiative Locale (CIL) : 12 608 euros (sortie bateau, réunion d'informations MGET)



Les Perspectives 2019

- Pôle Comptable central

Suite au constat de difficulté enregistrées dans la réalisation des missions de comptabilité et gestion financière dans les unités opérationnelles, induites par le turn-over important et à la vacance prolongée de postes, un audit a été réalisé par le Conseiller en gestion en vue d'esquisser des propositions de réorganisation à l'échelle du service entier. C'est l'unité UGFMP qui a été positionnée comme pilote de la mise en place d'un pôle comptable central au SG. Le dispositif regroupant dans un premier temps 4 gestionnaires de BOP des services avec l'Unité GFMP a été acté lors du Comité Technique du 21 février 2019.

Les recrutements sont en cours dans la concrétisation de la création du pôle comptable de la DEAL.

- Mutualisation des fonctions supports des SD de l'État en région

Deux circulaires du premier Ministre en date du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail et du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ont été publiées au journal officiel.

Ces textes portent sur la création de Secrétariats généraux communs aux Préfectures et aux Directions Départementales interministérielles est actée pour une mise en place dans tous les départements entre le 1er janvier et le 30 juin 2020. Ces structures seront chargées de l'ensemble des fonctions supports.

Les réflexions sont en cours au niveau de la Préfecture, mais aussi à la DEAL, sur la déclinaison de ces principes dans les services de l'État à Mayotte concernés par le processus.

- Création de la DEALM par fusion de la DEAL avec la DMSOI

Présentation du projet d'organigramme au CODIR du 3 juin 2019, mise en place d'un 2ème adjoint au Directeur.

La fusion est envisagée pour le 1^{er} janvier 2020 et donnera lieu à regroupement des instances de représentation du personnel.

...Organigramme...

MISSIONS, ORGANIGRAMME | ORGANIGRAMME - juillet 2019

Directeur

Joël DURANTON

N°l. : 02 49 68 92 01 - fax : 02 49 68 92 11
joel.duranton@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat

BERNARD Marie - N°l. : 02 49 68 92 01
marie.bernard@developpement-durable.gouv.fr
secretariat.director@developpement-durable.gouv.fr

Mission Conseil en Gestion et Management

Stéphane RIVALLANT - N°l. : 02 49 68 83 92
stephane.rivallant@developpement-durable.gouv.fr

Mission de la Lutte contre l'Habitat Illégal

Thierry BELLEL - N°l. : 02 49 68 35 39
thierry.bellel@developpement-durable.gouv.fr

Mission Activités Environnementales

Charline BERTELOUT - N°l. : 02 49 68 35 39
charline.bertelout@developpement-durable.gouv.fr

Mission Communication

Zina MARNOUJ - N°l. : 02 49 68 92 05
zina.marnouj@developpement-durable.gouv.fr

Architecte Conseil

Yvesnot COMBARO
N°l. : 02 49 68 92 78
yvesnot.combaro@developpement-durable.gouv.fr

Paysagiste Conseil

Hervé LAURENDEAU
herve.laurendeau@developpement-durable.gouv.fr

Directeur adjoint

Stéphane LE GOASTER - N°l. : 02 49 64 83 44

stephane.le-goaster@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au directeur

Christophe TROLLÉ - N°l. : 02 49 64 81 81

christophe.trolle@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat Général

Thierry HOFFMANN

N°l. : 02 49 68 92 02 - fax : 02 49 68 92 03
thierryhoffmann@developpement-durable.gouv.fr

Secrétaire Générale Adjointe

Arikhah OMANI - N°l. : 02 49 68 92 06
arikhah.oman@developpement-durable.gouv.fr

Unité Ressources Humaines

Odileme MIRAOU - N°l. : 02 49 68 92 08
odileme.mirao@developpement-durable.gouv.fr

Unité Finances et Marchés Publics

Philippe BELANGER - N°l. : 02 49 68 92 13
philippe.belanger@developpement-durable.gouv.fr

Unité Moyens Généraux et Logistique

Laurant MANGEU - N°l. : 02 49 68 92 17
laurant.mangeu@developpement-durable.gouv.fr

Unité Activités Informatiques Base et TIC et Télécommunications

Patrice MARDON - N°l. : 02 49 64 81 71
patrice.mardon@developpement-durable.gouv.fr

Unité Formation Concours et GPEC

Silvia BERT ABANE NAKHOUI - N°l. : 02 49 64 81 44
silvia.abane-nakho@developpement-durable.gouv.fr

Unité Affaires Juridiques

El-Amine HOULAME - N°l. : 02 49 68 92 30
el-amine.houlame@developpement-durable.gouv.fr

Assistant Social

Nizay ALI - N°l. : 02 49 68 92 96
nizay.ali@developpement-durable.gouv.fr

Conseiller de Prévention Hygiène et Sécurité

Charoline MANOUBOU - N°l. : 02 49 64 83 88
charoline.mano@developpement-durable.gouv.fr

Service Environnement Prévention des Risques

Nicolas DELONCLE

N°l. : 02 49 63 35 11 - fax : 02 49 63 35 18
nicolas.deloncle@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Marie SAUTOT-REAL - N°l. : 02 49 63 35 22
marie.sautot-real@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Jean-François LE ROUX - N°l. : 02 49 64 81 94
jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr

Cheffe de projet Plan Eau DOM

Cécile THIRAT - N°l. : 02 49 63 35 17
cecile.thirat@developpement-durable.gouv.fr

Poël Secrétaire et Comptabilité

PO - N°l. : 02 49 63 35 37
poel@developpement-durable.gouv.fr

Unité Biodiversité

Gilherme DECALF - N°l. : 02 49 63 35 28
gilherme.decalf@developpement-durable.gouv.fr

Unité Police de l'Eau et de l'Environnement

PRADERU Simon - N°l. : 02 49 63 35 27
simon.praderu@developpement-durable.gouv.fr

Unité Environnement Industriel et Énergie

Andriamiala ABDALLAH - N°l. : 02 49 63 35 32
andriamiala.abdallah@developpement-durable.gouv.fr

Unité Gouvernance et Soutien de la Recherche en Eau

Yang CHEVALERAUD - N°l. : 02 49 63 35 36
yang.chevaleraud@developpement-durable.gouv.fr

Unité Cellule de Veille Hydrologique

Florence BEN-HADJEN - N°l. : 02 49 64 81 90
florence.ben-hadjen@developpement-durable.gouv.fr

Unité Risques Naturels

Charlotte MUDIG - N°l. : 02 49 68 92 71
charlotte.mudig@developpement-durable.gouv.fr

Service Infrastructures, Sécurité et Transports

Annick GIRAUDOU (sept)

N°l. : 02 49 68 92 73 - fax : 02 49 68 92 88
annick.giraudou@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint à la Cheffe de Service

Jean-Michel LEHART - N°l. : 02 49 64 83 44 (pi)
jean-michel.lehart@developpement-durable.gouv.fr

Chargé de Mission Politique des Déplacements

Amr AHMED - N°l. : 02 49 64 81 92
amr.ahmed@developpement-durable.gouv.fr

Unité Éducation et Sécurité Routières

Israhim SALIM - N°l. : 02 49 61 99 39
israhim.salim@developpement-durable.gouv.fr

Unité Transports et Sécurité

Philippe FROMMER - N°l. : 02 49 68 92 76
philippe.frommer@developpement-durable.gouv.fr

Unité Ingénierie Modernisation et Entretien de Réseau

Stéphane HUET - N°l. : 02 49 63 24 49 -
stephane.huet@developpement-durable.gouv.fr

Unité Subdivision Territoriale

Jean-François MIRON - N°l. : 02 49 61 99 32 (sept)
jean-francois.miron@developpement-durable.gouv.fr

Unité Sécurité

Israhim SALIM - N°l. : 02 49 61 99 39 (pi)
israhim.salim@developpement-durable.gouv.fr

Unité Parc

MAZERE Jean-Noël - N°l. : 02 49 61 88 81
jean-noel.mazere@developpement-durable.gouv.fr

Service Appui Équipements Collectifs

Frédéric THOMAS (sept)

N°l. : N°l. : 02 49 64 83 72 - fax : 02 49 68 92 84
frederic.thomas@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

BEGON Christophe - N°l. : 02 49 64 83 72 (pi)
christophe.begon@developpement-durable.gouv.fr

Unité Constructions Bâtiments Publics

Secrétaires Second Degré
CHAUVANUD Gilles - N°l. : 02 49 68 92 59
gilles.chauvanud@developpement-durable.gouv.fr

Unité Constructions Bâtiments Publics

Secrétaires Premier Degré
JALOUX Bénédicte - N°l. : 02 49 68 92 41
benedicte.jaloux@developpement-durable.gouv.fr

Unité Ingénierie Financière et de Projet

BLOND Luc - N°l. : 02 49 64 83 58
luc.blond@developpement-durable.gouv.fr

Unité Aménagement Opérationnel

Mélanie GILBAUD - N°l. : 02 49 64 83 71
melanie.gilbaud@developpement-durable.gouv.fr

Unité Appui aux Projets Environnementaux

LABOUBRIER - N°l. : 02 49 64 83 86
laboubrier@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Service Développement Durable des Territoires

Arnaud BOUARD

N°l. : 02 49 68 92 23 - fax : 02 49 68 92 83
arnaud.bouard@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Clotilde BAULY - N°l. : 02 49 64 83 42
clotilde.baul@developpement-durable.gouv.fr

Chargé de Mission Transition Énergétique

E-AZZAZ MOHOMBI - N°l. : 02 49 64 83 38
e-azzaz.mohombi@developpement-durable.gouv.fr

Unité Prospective et Développement de Territoires

Samuel ANDRE - N°l. : 02 49 68 92 91
samuel.andre@developpement-durable.gouv.fr

Unité Gestion Foncière

Rijn CLOCKERS - N°l. : 02 49 64 83 44
rijn.clockers@developpement-durable.gouv.fr

Unité Projets Urbains Intégrés

Anne ONGET - N°l. : 02 49 64 83 47
anne.onget@developpement-durable.gouv.fr

Unité Politique de l'Habitat et des Constructions Durables

SO N°l. : 02 49 64 83 40
so@developpement-durable.gouv.fr

Unité Financement Logement Social

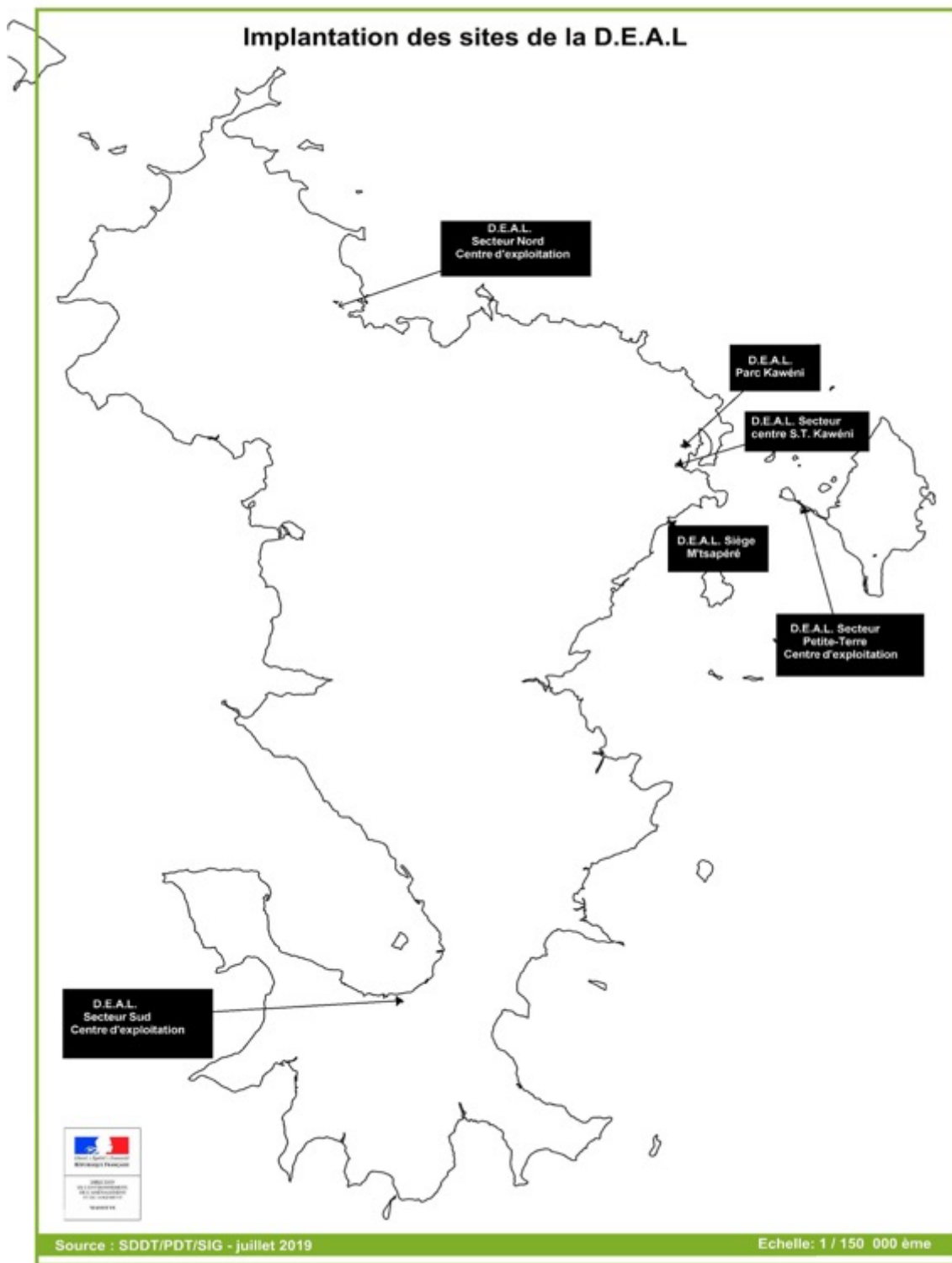
Laurent BEAUMONT - N°l. : 02 49 64 83 87
laurent.beaumont@developpement-durable.gouv.fr

Unité Application de Droit des Soins

Christelle MONTILLLET - N°l. : 02 49 68 92 35
christelle.montilllet@developpement-durable.gouv.fr

Directeur de l'Environnement, de l'Équipement et du Logement de Mayotte

Terre Plein de Mitsapéré - BP 109
97600 MAJULOUZOU



Direction de l'environnement
 de l'Aménagement et du Logement de Mayotte.
 Terre Plein de Mtsapéré - BP 109 - 97600 Moumoudzou - 02 69 61 12 54
deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

